

économique soutenue et retarderait l'obtention des retombées économiques rendues possibles par la TPS.» (p. 30)

(24) Le ministre des Finances a déclaré au Comité qu'il n'est pas étonnant que les syndicats cherchent à se servir de la TPS comme outil de négociation, mais ils doivent être conscients de ce qu'une entreprise peut se permettre de payer. Il déclarait : «Si une entreprise conclut des ententes salariales qu'elle n'a pas les moyens de respecter, et si elle estime que l'entrée en vigueur de la TPS doit entraîner une augmentation des salaires, je crois que ce serait une erreur. Cependant, je pense que la majorité des entreprises implantées sur le marché canadien le comprennent.» (35:15)

(25) Malgré ce que dit le Ministre, des signes laissent supposer que les syndicats réussissent jusqu'à un certain point à se protéger contre la TPS dans leurs conventions collectives. Ainsi, les Travailleurs unis de l'automobile ont obtenu des indemnités de vie chère liées à la TPS pour les travailleurs chargés d'assurer les services aux clients à Air Canada ainsi que pour les travailleurs de Boeing et DeHavilland. Ils ont indiqué qu'ils chercheront également à se protéger contre la TPS dans les négociations collectives avec les trois grands fabricants d'automobiles, et tout d'abord avec la compagnie Ford. Le Syndicat canadien de la Fonction publique conseille pour sa part à ses membres de demander une hausse de salaires de 9 p. 100 afin de se protéger contre la TPS. D'autres syndicats cherchent à se protéger grâce à des hausses salariales fixes ou à des indemnités de vie chère.

(26) La réaction de la politique monétaire à toute hausse des prix attribuable à la TPS préoccupe grandement. Le Gouverneur de la Banque du Canada a déclaré au Comité que la politique monétaire pourrait s'accommoder d'une hausse des